

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE

CANTELOUP

14370

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 09 OCTOBRE 2025

Date de convocation :
02/10/2025

Affichée le : **02/10/2025**

Transmis au contrôle de
légalité le

Date de publication :

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 09 octobre à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Canteloup, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Sophie de GIBON, Maire

Etaient présents : Mme DE MICHIEL, Mr GENEST, M. PIERRE, Mme BATAILLE, M. LEJEUNE, Mme JEANNE

Etaient absents excusés : M. VIEL (pouvoir à Mme de GIBON), Mme MARTIN excusée.

A été élu secrétaire de séance : M. Paul GENEST

Nombre de membres :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

1/ Encaissement du don de l'association de sauvegarde du patrimoine de Canteloup :

L'association, en cours de dissolution a versé 410 € sur le compte de la commune auprès du Service de Gestion Comptable Val et Littoral. Pour accepter ce don : il convient de l'accepter par une délibération, puis d'émettre un titre.

Le conseil municipal accepte le don de 410 €, cette somme sera fléchée sur une dépense liée au patrimoine (travaux sur les vitraux de l'église).

2/ Retrait de la délibération 2025-014 :

Une erreur matérielle s'est produite lors de la rédaction de la délibération 2025-14. Il est donc proposé à l'assemblée de procéder au retrait de cette délibération 2025-14 et de délibérer de nouveau.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le retrait de la délibération 2025-14.

3/ Désignation d'un membre du conseil municipal pour représenter la commune en justice dans le cadre du dossier CANTELOUP/ J. de GIBON :

Conformément à l'article L 2122-26 du CGCT, le Maire peut subdéléguer la possibilité d'ester en justice au nom de la commune à un adjoint ou à un conseiller municipal.

Dans le cadre de l'affaire de GIBON / CANTELOUP, instance n° 2303141, Madame le Maire propose de désigner Mme Gwenaëlle de MICHIEL, 1^{ère} adjointe, pour représenter la commune en justice

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Madame de MICHIEL Gwenaëlle, pour représenter la commune.

4/ Adoption du régime indemnitaire (RIFSEEP) :

Le projet de délibération a été présenté au Conseil Social Territorial du 16 septembre dernier à l'unanimité.

Le conseil municipal valide donc ce projet de mise en place du RIFSEEP pour les adjoints administratifs et les rédacteurs, à compter du 1^{er} novembre 2025.

5/ Création d'un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire de travail :

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter une personne en CDD afin d'aider notre agent pour la saisie des concessions du cimetière suite à l'achat du logiciel « NEPHTYS » auprès d'Odyssée Informatique.

La saisie de toutes les informations contenues dans les archives « papier » représente un travail supplémentaire important, qui n'est pas réalisable pendant les six heures hebdomadaires de travail de la secrétaire de mairie.

Il est donc nécessaire d'autoriser Madame le Maire à recruter un agent sur un contrat à durée déterminée, de deux heures par semaine pendant deux mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, renouvelable si besoin, afin de terminer la saisie des concessions funéraires dans le logiciel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- accepte la création du CDD pour besoin saisonnier.
- autorise Madame le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

6/ Frais liés au Congrès des Maires :

Madame le Maire rappelle que de façon générale, les remboursements de frais dans le cadre du mandat sont encadrés et restreints à des cas bien définis. Le statut de l'élu local de l'AMF rappelle en son chapitre X les règles applicables en la matière.

Pour ce qui concerne les événements tels que le Congrès des Maires de France, les élus doivent agir au titre d'un mandat spécial.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'accorder ce mandat spécial à Madame le Maire qui se rendra au Congrès des Maires qui a lieu à Paris du 18 au 20 novembre 2025.

Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DONNE mandat spécial à Madame le Maire pour se rendre au Congrès des Maires 2025 à Paris.
- DIT que le remboursement des frais engagés interviendra sur présentation des justificatifs.

7/ CLECT :

Conformément aux dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 9 juillet 2025 afin de rendre ses conclusions sur l'établissement de l'attribution de compensation de la commune de Saint-Sylvain suite à son intégration à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2025.

Le rapport complet de la CLECT est annexé à la présente délibération.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le rapport relatif à la l'établissement de l'attribution de compensation de la commune de Saint-Sylvain.

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport de la CLECT du 9 juillet 2025,

Considérant que les conseils municipaux des communes membres doivent délibérer pour approuver le rapport de la CLECT afin de permettre à la communauté de communes de fixer le montant de l'attribution de compensation définitive de la commune de Saint-Sylvain,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 4 contre, 1 abstention et 3 pour, n'approuve pas le rapport de la CLECT.

8/ Demande de subvention de l'APEL :

Les crédits ouverts aux subventions aux associations sont votés lors du budget primitif en mars. Pour 2025, les crédits ont été attribués. Cette demande sera donc présentée lors du prochain vote du budget primitif, en mars 2026.

Questions diverses :

- Le devis pour le colis des Anciens est validé, il sera confectionné par La Gourmandie de SAINT VAAST LA HOUGUE.
- Point sur la cérémonie du 11 novembre 2025.

- La vitrine du cimetière a été posée aujourd'hui.
- Point sur les travaux :
La deuxième tranche des trottoirs a été réalisée au mois de juillet.
Les travaux de l'église : les vitraux avec des impacts ont été changés et des protections en grillages ont été posés sur chaque vitrail et fenêtre.
- Une demande de subvention a été déposée pour le dossier de vidéo protection.
- Point sur les finances.
- Ecole Saint Jean Baptiste : 55 élèves à la rentrée.
- Incivilités : des livres en grand nombre ont été déposés à la cabane à livre et des bouteilles de verre au pied de la borne à verre.
Merci à Laëtitia et Philippe qui font le tri des livres.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h55.

Le Secrétaire

M. Paul GENEST

Le Maire

Mme de GIBON

Les conseillers,

Mme BATAILLE

M. PIERRE

Mme DE MICHIEL

M. VIEL

M. LEJEUNE

Mme JEANNE